

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 1^{er} juillet 2026
HEURE : 8 h 00
LIEU : Salle Massawippi / Bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Lisette Maillé, préfète suppléante, Austin
Alain Brisson, Orford
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Nathalie Pelletier, Magog
Elaine Thivierge, Bolton-Est
Jody Stone, Stanstead

Également présents : Dominick Faucher, greffier-trésorier
Chantal Théberge, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 3 juin 2026
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 3 juin 2026
5.	ÉVALUATION
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	AMÉNAGEMENT
	6.1 Rapport d'activités
	6.2 Suivi des dossiers d'infraction au RCI
	6.3 Avis de conformité 6.3.1 Canton de Stanstead - Règl. 488-2025-1 - Règl. 495-2025-1 - Règl. 497-2025-1
7.	DÉVELOPPEMENT DURABLE
	7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	7.1.1 Rapport d'activités
	7.1.2 Demande d'appui de l'AOMGMR en lien avec le <i>Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises</i> (RRVPE)
	7.1.3 Mandat – Tournée scolaire en gestion des matières résiduelles
	7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	7.2.1 Rapport d'activités
	7.2.2 Action Memphré-Ouest – Demande de soutien pour le Circuit de l'Abbaye
	7.2.3 Bail pour locaux d'Acti-Bus
8.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	8.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	8.1.1 Rapport d'activités

	8.1.2 Centrale CAUCA
	8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	8.2.1 Rapport d’activités
9.	ADMINISTRATION
	9.1 Comptes à payer
	9.2 Paniers de la rentrée-aide financière
	9.3 Embauche aménagiste
	9.4 Confirmation fin emploi- transport
	9.5 Intérêt d’un lac à l’épaule à l’automne
	9.6 Achat de vêtements corporatifs - MRC
	9.7 Photo conseil de la MRC
	9.8 Correspondance
	9.8.1 Résolution d’appui au projet de programme de médecine de famille de l’Université du Québec
	9.9 Représentation Bulles et Ballons
	9.10 Ateliers de travail
	9.11 Divers
10.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
	10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	10.1.1 Rapport d’activités
	10.1.2 Soutien financier - Magog Technopole
	10.2 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	10.2.1 Rapport d’activités
	10.3 DOSSIERS CULTURELS
	10.3.1 Rapport d’activités
	10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	10.4.1 Rapport d’activités
	10.4.2 Chargé de projet - PAC
	10.4.3 Soutien financier pour la coordination de la Table de développement social dans Memphrémagog (TDSM)
11.	AFFAIRES NOUVELLES
12.	HUIS CLOS
13.	LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l’appel des présences. Il est 8h15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

283-26

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

11.	AFFAIRES NOUVELLES
	11.1 Concours international Startup Awards - Accompagnement

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2026

284-26 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 3 juin 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2026

Rien de particulier n'est souligné.

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

Rien de particulier n'est souligné.

AMÉNAGEMENT

6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Philippe Vermette mentionne que les analyses de conformité suivent leur cours et que le travail sur certains amendements sur le schéma d'aménagement se poursuit.

6.2 SUIVI DES DOSSIERS D'INFRACTION AU RCI

Quatre dossiers sont résumés par Philippe Vermette.

Le premier concerne la construction d'un bâtiment accessoire dans une pente très forte (30% et plus) à Magog, où un plaidoyer de non-culpabilité au constat d'infraction a été reçu. Ce dossier sera présenté devant la Cour municipale de Magog le 4 novembre prochain si l'entente de règlement présenté au CA du mois d'avril 2026 n'est pas respectée.

L'entente en question doit encore être signée par la partie défenderesse. Cette dernière demande à ce que l'entente soit modifiée afin de permettre la relocalisation du bâtiment et non seulement sa démolition. Conséquemment, la date limite pour le respect de l'entente sera fixée au 26 octobre afin que celle-ci précède la date de Cour.

285-26 CONSIDÉRANT QU'un bâtiment accessoire situé au 3239, chemin de Georgeville a été construit dans des pentes très fortes (30% et plus), en infraction au RCI-21;

CONSIDÉRANT QU'un plaidoyer de non-culpabilité au constat a été reçu;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la MRC et la partie défenderesse présentée au CA du mois d'avril prévoit la démolition de l'immeuble dans un délai de 6 (six) mois après la signature de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE la partie défenderesse demande à ce que l'entente soit modifiée afin que la relocalisation de l'immeuble soit permise;

CONSIDÉRANT QUE cette alternative permettra d'arriver aux mêmes fins, soit de respecter les dispositions sur les pentes très fortes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLE DAVIS-GERRISH ET RÉSOLU

Que le CA accepte la modification de l'entente de règlement visant à permettre à la partie défenderesse de relocaliser le bâtiment et visant à déterminer une date fixe pour le respect de l'entente;

Que l'entente de règlement telle que modifiée soit signée par le greffier-trésorier ainsi que par le préfet;

Que la MRC poursuive les procédures en cas de non-respect de l'entente, tel qu'initialement prévu.

ADOPTÉ

Le deuxième dossier concerne l'aménagement d'une voie de circulation en pente très forte (30 % et plus) à Stukely-Sud. Le constat d'infraction a été envoyé, mais aucun plaidoyer n'a été reçu. Le CA doit déterminer si une demande d'ordonnance pour la remise en état est demandée, dans l'éventualité où la partie défenderesse est reconnue coupable. Le procès est prévu le 23 septembre prochain à la Cour municipale de Magog.

En cas de non-respect de l'ordonnance, le cas échéant, la MRC pourra entreprendre les travaux au frais du défendeur.

286-26 CONSIDÉRANT QU'une allée de circulation en pentes très fortes (30 % et plus) a été aménagée au 1996, route 112 à Stukely-Sud, en infraction au RCI 16-21;

CONSIDÉRANT QUE le CA de la MRC souhaite faire l'application de sa réglementation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

De demander une ordonnance pour la remise en état du site en pentes très fortes (30 % et plus) si la partie défenderesse est reconnue coupable le 23 septembre 2026.

ADOPTÉ

Le troisième dossier concerne des travaux de remblai et déblai en pentes très fortes (30 % et plus) dans la municipalité de Hatley, en infraction au RCI 16-21. Un plaidoyer de non-culpabilité a été enregistré et le dossier reviendra devant la Cour municipale de Magog le 23 septembre prochain.

Des travaux de reboisement ont déjà été faits en partie par la partie défenderesse. L'ingénieur forestier de la MRC fera une visite terrain cet été afin de valider si lesdits travaux sont satisfaisants.

La MRC ne demandera pas d'ordonnance de remise en état relatif au remblai et déblai, considérant que les travaux correctifs seraient encore plus dommageables pour l'environnement. Si une ordonnance est demandée, celle-ci proviendra de la municipalité en lien avec le reboisement.

Aucune orientation n'est requise de la part du CA.

Le dernier dossier concerne des travaux de remblai et déblai en pentes très fortes (30 % et plus), en infraction au RCI 16-21, dans la municipalité d'Austin.

Les constats d'infraction ont été envoyés par la MRC, qui est en attente des plaidoyers. La date de Cour sera déterminée par la suite.

Aucune orientation n'est requise de la part du CA à cet étape.

6.3 AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL

6.3.1 Canton de Stanstead

Règlement 488-2025-1

287-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement de zonage numéro 488-2025-1 qui remplace le règlement 488-2025 de la municipalité du Canton de Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 488-2025-1 de la municipalité du Canton de Stanstead, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 495-2025-1

288-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 495-2025-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui remplace le règlement 495-2025 de la municipalité du Canton de Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 495-2025-1 de la municipalité du Canton de Stanstead, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 497-2025-1

289-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 497-2025-1 sur les usages conditionnels qui remplace le règlement 497-2025 de la municipalité du Canton de Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 497-2025-1 de la municipalité du Canton de Stanstead, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.1.1 Rapport d'activités

La directrice des services professionnels Mélanie Desautels, débute le rapport d'activités avec l'environnement. La première journée d'échantillonnage a eu lieu. Les résultats d'ADN environnemental transmis par le MELCCFP indiquent des détections positives à la moule zébrée dans les lacs Lovering, à la Truite et Bowker. Un seul résultat positif par lac a été obtenu parmi l'ensemble des échantillons analysés. Les municipalités concernées ont été avisées et une rencontre a eu lieu avec les représentants de la Faune.

Mélanie Desautels poursuit avec le plan climat. Environ 50 personnes sont inscrites à l'activité du 8 juillet. Les préparatifs et la planification des activités de la journée sont en voie d'être finalisés.

En gestion des matières résiduelles, le comité de travail avec la Ressourcerie des Frontières s'est réuni afin de dresser un portrait de sa situation financière et de prendre connaissance des mesures mises en place pour réduire les coûts d'exploitation. Les modalités d'une future entente ou du mode de facturation n'ont pas encore été discutées. Une prochaine rencontre est prévue le 16 juillet.

7.1.2 Demande d'appui de l'AOMGMR en lien avec le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE)

Une résolution pour appui de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles a été reçue le 11 juin dernier où l'on demande une amélioration de la révision du règlement sur la RRVPE en renforçant le rôle des organismes municipaux et en assurant une compensation financière adéquate. Une rencontre avec Recyc-Québec est prévue le 2 juillet 2026. Les membres du comité administratif décident d'amener ce sujet pour une résolution d'appui au conseil du mois d'août.

7.1.3 Mandat – Tournée scolaire en gestion des matières résiduelles

- 290-26
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en développement durable a recommandé d'aller de l'avant avec l'offre de service du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) pour la réalisation d'ateliers portant sur le cycle de vie des biens de consommation;

CONSIDÉRANT QUE la tournée scolaire vise notamment les classes de secondaire 1 ainsi que les classes avec un cheminement particulier et en adaptation scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de classes visées serait porté de 15 à 20 afin d'élargir la portée de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE le coût par atelier demeure le même que l'année précédente, mais qu'une légère hausse est prévue en raison des frais de coordination;

CONSIDÉRANT QUE le coût moyen par atelier est estimé à 400 \$, comparativement à 372 \$ en 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de service proposée par le Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie (CREE) pour la réalisation d'une tournée scolaire portant sur le cycle de vie des biens de consommation;

D'utiliser le budget courant en gestion des matières résiduelles du CCDD pour couvrir les frais du mandat.

ADOPTÉ

7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

7.2.1 Rapport d'activités

Les préparatifs de la Vélo-Fête d'Ayer's Cliff, prévue ce samedi, sont en voie d'être complétés. La tenue de l'événement sera confirmée jeudi selon les prévisions météorologiques. Les patrouilleurs bénévoles poursuivent leurs activités sur les pistes cyclables. Ils ont déjà effectué quelques interventions en premiers secours, démontrant la pertinence de leur présence. L'équipe compte actuellement 16 bénévoles actifs, à la suite du retrait de deux patrouilleurs. La campagne de sensibilisation sur le partage de la route est maintenant lancée. De l'information est diffusée sur le site web et auprès des municipalités. Cette initiative est réalisée en collaboration avec la Régie de police de Memphrémagog et la Sûreté du Québec.

7.2.2 Action Memphré-Ouest – demande de soutien pour le circuit de l'Abbaye

À la suite d'une rencontre avec des membres du conseil d'administration de l'organisme, il ressort qu'AMO, qui se consacre désormais uniquement au circuit de l'Abbaye, fait face à d'importantes difficultés financières depuis la fin des quotes-parts municipales en 2023. L'organisme souhaite obtenir un soutien financier ainsi qu'un accompagnement en développement économique afin d'évaluer le potentiel du circuit, structurer l'offre et améliorer sa viabilité.

De son côté, la MRC a entrepris des démarches auprès de partenaires régionaux pour obtenir une vision commune du développement de différents réseaux de marche pèlerine et a exploré des possibilités de collaboration à l'échelle estrienne. La mise en place d'un tel projet demande toutefois un certain temps, mais des partenaires ont démontré une ouverture à cet effet. Ces démarches ont retardé la réponse à l'organisme.

Le circuit s'inscrit bien dans les orientations touristiques de la MRC et présente un potentiel de croissance. Toutefois, la MRC est préoccupée par le financement de frais récurrents et par les enjeux d'équité envers les autres organismes. Considérant la situation financière précaire d'AMO et l'urgence d'agir, une discussion est requise afin de déterminer rapidement le soutien et le suivi à accorder au dossier.

Les membres du comité reconnaissent l'importance du Circuit de l'Abbaye dans l'offre touristique régionale et soulignent les efforts déployés par l'organisme pour développer et faire rayonner ce circuit de marche pèlerine.

Dans cette perspective, les membres du comité sont ouverts à évaluer l'octroi d'une aide financière ponctuelle et non récurrente. Bien que le montant et les modalités de cette aide restent à déterminer, celle-ci pourrait représenter jusqu'à 50 % des coûts. Ils souhaitent également que la MRC accompagne l'organisme dans la révision de son modèle d'affaires via les services de l'équipe du développement économique. Au besoin, le recours à une expertise externe pourrait également être envisagé suivant une évaluation des coûts à cet effet. Bien que ce ne soit pas une aide directe, la MRC est aussi en mesure d'intégrer le Circuit de l'Abbaye dans ses différents outils de promotion régionale.

7.2.3 Bail pour locaux d'Acti-bus

291-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu une entente tripartite avec Acti-bus et la MRC de Coaticook pour la mutualisation de la gestion et de l'exploitation des services de transport collectif et de transport adapté;

CONSIDÉRANT QU'Acti-bus prendra en charge les activités de gestion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra louer un espace commercial au siège social d'Acti-bus situé au 239, avenue de la Gravière, à Coaticook, QC, J1A 3E5;

CONSIDÉRANT QUE le loyer mensuel des espaces administratifs inclut l'électricité pour l'espace de bureau, les services de téléphonie et d'internet, les taxes municipales et scolaires, les assurances ainsi que les coûts liés à l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le bail est accordé pour une période de six (6) mois prenant effet le 1^{er} juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

Que la MRC loue un espace de bureau commercial au siège social d'Acti-bus, situé au 239, avenue de la Gravière, à Coaticook, QC J1A 3E5, pour un loyer mensuel de DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (2 682 \$) plus taxes, payable le 1^{er} jour de chaque mois par chèque.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SÉCURITÉ INCENDIE

8.1.1 Rapport d'activités

Dominick Faucher mentionne qu'un courriel a été envoyé à tous les chefs pompiers afin de valider leur intérêt à produire un gabarit commun pour chacun des programmes nécessaires en sécurité incendie afin d'assurer une base commune uniforme et d'éviter le dédoublement des efforts. Suivant leur intérêt, la MRC y travaillera au cours de l'été.

8.1.2 Centrale CAUCA

L'entente actuelle avec CAUCA, pour les services de centrale d'appels d'urgence, prendra fin le 30 novembre 2026. À défaut d'un avis écrit transmis avant le 31 août 2026, elle sera automatiquement renouvelée pour une période de deux ans. Pour 2027, les coûts passeront de 0,76 \$ par habitant à 0,99 \$ par habitant. À ce montant s'ajoutera un coût de base pour la répartition incendie, lequel devra être précisé au cours des prochains mois.

Dominick Faucher mentionne qu'avec l'appui de madame Maillé, des rencontres ont eu lieu avec la Régie de police de Memphrémagog ainsi qu'avec la Ville de Sherbrooke afin d'évaluer différentes options concernant les services 911, les services de centrale d'urgence incendie et les possibilités de mutualisation.

La Régie de police de Memphrémagog ne serait pas prête à opérer un centre d'appels d'urgence en 2027, mais elle conserve un intérêt pour les années suivantes. Quant à un contrat avec la Ville de Sherbrooke, la MRC aurait un intérêt accru si une éventuelle mutualisation portait sur l'ensemble des services liés aux centrales d'appels, incluant une collaboration avec la Régie de police.

Différents scénarios seront donc analysés au cours des prochains mois, en vue d’une décision à prendre pour 2028.

8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ

8.2.1 Rapport d’activités

Rien de particulier n’est mentionné.

ADMINISTRATION

9.1 COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 28 mai au 23 juin 2026.

292-26 CONSIDÉRANT QUE le comité prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d’un montant total de NEUF CENT TRENTE-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (938 199,95 \$) comme ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU**

D’approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de NEUF CENT TRENTE-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (938 199,95 \$) et d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses.

ADOPTÉ

9.2 PANIERS DE LA RENTRÉE-AIDE FINANCIÈRE

293-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite soutenir les élèves les plus vulnérables de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme du Souper du partage demande à la MRC son intérêt à soutenir l’achat de panier de la Rentrée;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que la MRC agira à titre de partenaire-donateur en contribuant à l’équivalent d’un panier alimentaire, pour un montant de 275,00 \$, afin d’offrir une aide alimentaire aux familles des élèves les plus vulnérables de la MRC.

ADOPTÉ

9.3 EMBAUCHE AMÉNAGISTE

294-26 CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà autorisé l’ouverture d’un nouveau poste d’aménagiste afin de répondre à l’augmentation de la charge de travail en aménagement et de soutenir les ressources en place;

CONSIDÉRANT QU’un processus de recrutement a été réalisé pour ce poste, incluant la tenue d’entrevues avec les candidats retenus;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de monsieur Philippe Brault a été retenue à l’issue de ce processus;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que monsieur Philippe Brault soit embauché à titre d'aménagiste (Classe Maturité 1), et ce, en date du 13 juillet 2026.

ADOPTÉ

9.4 CONFIRMATION FIN EMPLOI - TRANSPORT

295-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu une entente avec Acti-bus pour ses services de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du transport collectif et adapté de fera à partir du siège social d'Acti-bus situé au 239, avenue de la Gravière à Coaticook à partir du 1^{er} juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE les postes de répartitrice et d'agente de développement au transport de la MRC de Memphrémagog seront abolis à compter du 31 juillet 2026 suite à cette réorganisation;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE ET RÉSOLU

D'abolir les postes de répartitrice et d'agente de développement au transport, et ce, en date du 31 juillet 2026;

D'autoriser la direction générale à signer les ententes de fins d'emploi.

ADOPTÉ

9.5 INTÉRÊT D'UN LAC À L'ÉPAULE À L'AUTOMNE

Puisque les moments d'échanges et de discussions entre les membres du conseil de la MRC de Memphrémagog sont restreints et qu'il ne suffit pas des ateliers de travail pour débattre sur plusieurs sujets importants par manque de temps, les membres du CA ont convenu de la date du 2 octobre prochain afin de tenir une journée d'un lac-à-l'épaule avec tous les membres du conseil. Plusieurs enjeux et sujets seront abordés dont les suivant : positionnement de la MRC quant à la gestion de l'eau, le plan climat, la rémunération des élus, etc.

9.6 ACHAT DE VÊTEMENTS CORPORATIFS - MRC

296-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC désire faire l'achat de chandails pour la permanence ainsi que pour les membres du conseil afin de promouvoir la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues soit celle de l'Entrepôt du Travailleur et celle le Création Muëlo;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

D'accepter la soumission de la compagnie Création Muëlo et procéder à l'achat de 50 chandails brodés au coût de 4430\$ plus taxes payé par le FRR;

ADOPTÉ

9.7 PHOTO CONSEIL DE LA MRC

297-26 CONSIDÉRANT QU'aucune photo officielle de l'ensemble des employés de la MRC ainsi que des élus n'est à jour sur les différentes plateformes de la MRC;

CONSIDÉRANT la proposition de la photographe professionnelle Océane Langlois qui comprend deux séances, soit une avec les employés et une avec les élus au coût de 3 500\$ plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

D'accepter la proposition de la photographe Océane Langlois pour les deux séances de photos au coût de 3 500\$ plus taxes.

ADOPTÉ

9.8 CORRESPONDANCE

Le greffier-trésorier dépose le rapport de correspondance.

9.8.1 Résolution d'appui au projet de programme de médecine de famille de l'Université du Québec

Les membres du CA recommande l'adoption de la résolution suivante au conseil.

298-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog entretient un environnement sain et favorable à la santé durable des citoyennes et des citoyens, notamment par l'aménagement d'un milieu de vie propice au bien-être, à l'attractivité du territoire et à l'accès à des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un médecin de famille et à des soins de proximité demeure un enjeu majeur pour la MRC de Memphrémagog ;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec porte un projet de programme de médecine dédié à la médecine familiale, la première ligne et la rétention dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise explicitement à réduire la pénurie de médecins de famille et à assurer une plus grande rétention dans les régions;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet représente une occasion d'améliorer l'accès aux soins de première ligne;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC de Memphrémagog appuie le projet de programme de médecine porté par l'Université du Québec;

QUE le conseil de la MRC de Memphrémagog demande au gouvernement du Québec de soutenir activement la mise en œuvre de ce projet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Enseignement supérieur, à la ministre de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉ

9.9 REPRÉSENTATION BULLES ET BALLONS

299-26 CONSIDÉRANT QU'une soirée au profit de la Banque alimentaire Memphrémagog se tiendra le 16 juillet prochain de 18 heures à 20 heures dans les champs de Bleu Lavande;

CONSIDÉRANT QUE chaque billet contribue directement à nourrir les familles de la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire s'impliquer;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU**

De procéder à l’achat d’un billet au coût de 225\$ pour la soirée Bulles et Ballons.

ADOPTÉ

9.10 ATELIERS DE TRAVAIL

Sujet reporté puisqu’il y aura une autre réunion du CA avant le projet conseil.

9.11 DIVERS

N/A

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

10.1.1 Rapport d’activité

Marianne Auclair informe les membres du comité administratif des derniers échanges avec la Chambre de commerce et de la tenue d’une AGE prochainement.

10.1.2 Soutien financier – Magog Technopole

300-26 CONSIDÉRANT QU’en 2024 et 2025, la MRC avait conclu une entente de soutien avec Magog Technopole, d’un montant annuel de 24 000 \$, financée à même le budget d’opération en développement économique;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation budgétaire en vue de 2026, il avait été décidé de retirer ce poste budgétaire afin de privilégier la mise sur pied d’un projet structurant en collaboration avec Magog Technopole, financé via le Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE Magog Technopole a déposé une nouvelle demande visant la conclusion d’une convention de soutien financier de 15 000 \$ pour une demi-année;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été présentée aux membres élus de la MRC et que ceux-ci ont décidé de ne pas donner suite au projet de convention proposé;

CONSIDÉRANT QUE les membres élus souhaitent consacrer les ressources financières disponibles à la réalisation d’un projet répondant plus directement à la mise en œuvre de l’étude conjointe réalisée à l’automne dernier, tout en contribuant au développement économique de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demeure ouverte à discuter avec Magog Technopole d’un projet précis qui permettrait de mettre en œuvre les constats et recommandations de cette étude, pourvu qu’il s’inscrive dans les priorités d’intervention de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

De refuser la demande de soutien financier de 15 000 \$ pour une demi-année de Magog Technopole, telle que déposée;

D’inviter Magog Technopole à soumettre, le cas échéant, un projet structurant et précis qui serait davantage arrimé à la mise en œuvre de l’étude conjointe réalisée à l’automne dernier et aux priorités de développement économique de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉ

10.2 FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

10.2.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

10.4.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

10.4.2 Chargé de projet - PAC

301-26 CONSIDÉRANT QUE depuis 2024, la coordination du PAC est assurée par une consultante externe;

CONSIDÉRANT QUE cette consultante est en congé de maternité depuis mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la charge actuelle de l'équipe ne permet pas de dégager le temps nécessaire pour assumer adéquatement ces fonctions, sans compromettre les autres priorités organisationnelles;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

De recourir à un consultant externe, monsieur Maxime Privé, qui reprendrait le mandat de la consultante actuelle à raison de 14 heures par semaine au taux horaire de 55\$ / heure, et ce, dès le 6 juillet 2026;

ADOPTÉ

10.4.3 Soutien financier pour la coordination de la Table de développement social dans Memphrémaqog (TDSM)

302-26 CONSIDÉRANT QUE La table de développement social a présenté sa demande de renouvellement de soutien financier annuel au montant de 20 000\$ pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu au budget est de 15 000\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

D'octroyer l'aide financière de 15 000\$ pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027, tel que prévu au budget du fonds général et de les inciter à adresser leur demande pour l'année 2027 lors de la période des budgets de la MRC, soit à l'automne.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

11.1 CONCOURS INTERNATIONAL STARTUP AWARDS - ACCOMPAGNEMENT

303-26 CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du concours international Startup Awards qui se déroule à Cuneo en Italie, l'entreprise Synode de Magog a été sélectionnée;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à soutenir des start-ups innovantes de divers secteurs tels que l'intelligence artificielle et la technologie;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet une visibilité internationale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a contribué au financement et à l'accompagnement de Synode;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'accès à l'événement, l'hébergement, les repas durant l'événement, et le transport local seront pris en charge par le regroupement des Villes Michelin qui organise le concours;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

De payer les frais du billet d'avion pour le membre de l'équipe du développement économique qui accompagnera l'entreprise Synode dans le cadre du concours Starup Awards à Cuneo en Italie.

ADOPTÉ

HUIS CLOS

12.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Elaine Thivierge propose la levée de la session. Il est 12h15.

Greffier-Trésorier

Préfet

=====